



## LETTRE OUVERTE AU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION ET AU MINISTRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Le Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation et le Ministère de la Transition écologique et solidaire ont convié les différentes parties prenantes à participer le 22 juin 2017 à une réunion d'information et d'échanges sur le loup. Il s'agissait d'une part de travailler sur l'élaboration du prochain plan national loup et, d'autre part, de fixer le nombre de loups dont le prélèvement pourra être autorisé pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018.

A l'issue de la réunion, FNSEA, FNO, JA, APCA tiennent à exprimer leur profond désaccord avec la politique de gestion du loup envisagée par les deux ministères.

Comment comprendre leurs propositions de gestion du loup en totale régression par rapport aux années précédentes quand nous constatons que l'ONCFS atteste :

- Que les attaques sur les troupeaux ne cessent d'augmenter (72 000 bêtes tuées depuis le retour du loup dont près de 10 000 animaux en 2016) malgré les mesures de protection prises par les éleveurs ;
- Que la population de loups présente une croissance exponentielle en France de 22% lors du dernier suivi hivernal

Et tout cela malgré tous les efforts consentis par les agriculteurs pour mener à bien leurs activités économiques, face à un prédateur qui est incompatible avec l'élevage en plein air.

Cette proposition est INTOLERABLE et constitue une véritable provocation pour les éleveurs et plus généralement pour tous les habitants des territoires prédatés !

Face à ce constat nous nous demandons :

Comment admettre un plafond de loups à prélever figé à 40 ?

Comment expliquer aux éleveurs désemparés qu'ils ne pourront plus avoir de tirs de prélèvement pendant toute la campagne ?

Pourquoi retirer, en fin de campagne, aux préfets des départements prédatés la gestion des prélèvements ?

Or, la dernière étude scientifique sur la biologie du loup publiée par le Ministère de l'environnement démontre que la viabilité du loup n'est pas remise en cause en France, malgré les prélèvements effectués. A cela s'ajoute l'augmentation du nombre de meutes lors de l'hiver 2016 de 35 à 42 meutes en un an. Ces différents éléments devraient donc porter le calcul du plafond de loups à prélever à 49

minimum ! Ce chiffre, loin d'être une finalité pour la profession, serait un signal fort pour enclencher une baisse de la prédation et apporter un moment de répit aux éleveurs déjà à bout.

La priorisation des tirs de prélèvement telle qu'envisagée par le gouvernement aboutit à une iniquité de traitement entre les territoires et les éleveurs ; ce que nous avons toujours réprouvé !

Lors de la dernière rencontre avec la FNSEA, FNO et JA, le Ministre de la transition écologique et solidaire a affirmé vouloir placer l'« humain » au centre de ce dossier.

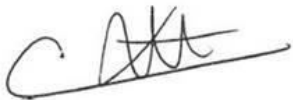
La détresse des éleveurs doit être prise compte et intégrée dans la politique de gestion du loup envisagée pour atteindre, enfin, l'objectif ZERO ATTAQUE prônée par la profession.

La détresse des élus locaux, notamment des maires, confrontés à l'inquiétude des habitants et des acteurs économiques pour la pérennité de leurs activités, doit aussi être prise en compte, notamment en termes de sécurité et de responsabilité.

Messieurs les Ministres de la Transition écologique et solidaire et de l'Agriculture et de l'alimentation, nous vous demandons d'être solidaires avec les éleveurs qui eux, entretiennent les paysages, contribuent à la préservation de la biodiversité, et sont donc des acteurs à part entière de la transition écologique mais aussi de l'économie agricole.

L'élevage et les conditions de vie des éleveurs doivent désormais être au cœur de vos priorités !

La Présidente de la FNSEA,



**Christiane LAMBERT**

La Présidente de la FNO,



**Michèle BOUDOIN**

Le Président de JA,



**Jérémy DECERLE**

Le Président de l'APCA,



**Claude COCHONNEAU**

Copie : M. Jacques MÉZARD, Ministre de la Cohésion des territoires.